



Plainte suite à litige sur ebay/paypal

Par **zoom**, le **23/09/2008 à 21:22**

Bonjour,
Je vous expose ma situation:
J'ai acheté un lot de figurines de jeu d'occasion à un particulier via le site internet Ebay, objets que j'ai payés par l'intermédiaire du site internet Paypal, pour un montant total de 41 euros.
Après réception, j'ai émis un litige auprès de Paypal car les objets reçus (des figurines en plastique et métal plutôt fragiles) ne correspondaient en effet pas à ce que j'étais en droit d'attendre, à cause d'une description très insuffisante et d'une photo floue, et surtout parce que l'emballage complètement inadapté n'a pas protégé les objets pendant le transport et qu'ils sont arrivés dans un état désastreux.
Le vendeur n'a rien voulu entendre quant à ses torts, m'a accusé de fraude et d'escroquerie.
Sans accord à l'amiable, Paypal/Ebay ont donc procédé à un arbitrage au cours duquel il m'a été demandé de renvoyer les objets à mes frais au vendeur, à la suite de quoi j'ai été remboursé de la transaction initiale. Je peux prouver que les objets ont été renvoyés en bonne et due forme, en recommandé avec accusé de réception.
J'ai cru comprendre que la commission qu'Ebay prend sur la vente a été remboursée au vendeur, et je lui ai proposé de lui rembourser en plus un tiers de la transaction, pour clore le problème sans que personne ne se sente lésé, et ce sans réponse de sa part. Le vendeur n'est pas allé récupérer le colis recommandé et a fait appel de la décision de remboursement de Paypal, appel qui ne lui a pas été favorable.
Il considère donc qu'il a été escroqué, et m'a averti qu'il avait porté plainte contre moi pour escroquerie auprès du commissariat de police et du tribunal de commerce de sa ville.
Mes questions:
- J'estime être dans mon bon droit et avoir été honnête dans cette affaire, êtes-vous d'accord ?
- Qu'ai-je à craindre de la plainte qu'il a déposée ?
- Y'aura-t-il enquête de police ? Et un éventuel procès ?
- Dans le cas où les choses s'envenimeraient, est-ce qu'une plainte pour dénonciation calomnieuse serait justifiée ?
Je vous remercie par avance de vos réponses.